

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 juin 2017**

**Objet**

**Subvention au Club  
de l'amitié Jean  
Jaurès Maupéou –  
Année 2017. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaients présents :**

**Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU  
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY  
Mme DURLIN à M. GALAN  
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE  
M. CARRERA à M. CAVALIERE  
M. CALT à Mme VELU**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

Le Club Jean Jaurès Maupéou a pour objectif principal de proposer des activités récréatives pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> âge du quartier.

L'association propose aux adhérents :

- Des lotos tous les vendredis,
- Un lieu d'écoute et de soutien,
- Un repas en fin d'année.

En 2016, l'association a offert un repas en fin d'année au Centre d'Animations du Haut Floirac qui rencontre un vif succès.

Pour 2017, le club souhaite maintenir les lotos et continuer d'offrir le repas convivial.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer au Club Jean Jaurès Maupéou une subvention de 560 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la demande du Club Jean Jaurès Maupéou ;  
Vu le bilan financier de l'Association pour 2016 et son budget prévisionnel 2017 ;  
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 560 € de subvention au Club Jean Jaurès Maupéou pour 2017.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017**

*Le Maire,*



**Jean-Jacques PUYOBRAU**